

Pôle attractivité et urbanisme durable
Direction urbanisme et foncier
Rapporteur : Ralph LEJAMTEL

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°DEL2024_036
SÉANCE DU 14 FÉVRIER 2024

37 - COMMODATS COMMUNE DÉLÉGUÉE DE QUERQUEVILLE

La commune de Cherbourg-en-Cotentin est propriétaire de plusieurs terrains agricoles sur la commune déléguée de Querqueville, notamment dans la vallée des Floris, non loin du bois et de l'ancien château.

Certaines parcelles font déjà l'objet de commodats entre la collectivité et leurs occupants.

Quant aux parcelles 416 AI 110, 111, 416 AL 38, 39 et 141, celles-ci sont occupées depuis plusieurs années, leur mise à disposition ayant commencé du temps de la commune historique de Querqueville.

La parcelle 416 AI 111 est occupée par Monsieur Patrick HERREWYN et les parcelles 416 AI 110, 416 AL 38, 39 et 141 par Monsieur Xavier SANSON.

Depuis la création de la commune nouvelle de Cherbourg-en-Cotentin, aucune régularisation des contrats écrits entre la collectivité et Messieurs HERREWYN et SANSON, relatifs à l'occupation desdites parcelles, n'est intervenue.

Concernant la parcelle 416 AN 216, celle-ci était, jusqu'au 31 décembre 2023, mise à disposition de la SAFER de Normandie.

Il est proposé à Monsieur Xavier SANSON, déjà bénéficiaire d'un commodat pour d'autres parcelles communales situées à Querqueville, dans les secteurs de la plage et de la Coquerie, de reprendre la gestion de la parcelle 416 AN 216 et de l'ajouter à son contrat.

Il convient de régulariser les occupations à titre gratuit au bénéfice de Monsieur Patrick HERREWYN pour une durée de 3 années avec prise d'effet au 1er janvier 2024 et ce, jusqu'au 31 décembre 2026 ; et de modifier le contrat de Monsieur Xavier SANSON.

Le conseil municipal est invité à :

- conclure un commodat avec Monsieur Patrick HERREWYN pour les parcelles susvisées se trouvant à Cherbourg-en-Cotentin, commune déléguée de Querqueville, Vallée des Floris, et ce, pour une durée de trois années, du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026 ;
- modifier le commodat conclu avec Monsieur Xavier SANSON afin d'y intégrer les parcelles 416 AI 110, 416 AL 38, 39, 141 et 416 AN 216 ;
- dire que la nouvelle durée du commodat avec Monsieur Xavier SANSON, comprenant les parcelles 416 AB 78, 416 AE 20, 243, 416 AI 110, 416 AL 38, 39 et 141, 416 AN 216, sera de trois années, avec prise d'effet au 1er janvier 2024, et ce, jusqu'au 31 décembre 2026 ;
- autoriser Monsieur le Maire, avec faculté de subdéléguer au représentant dûment habilité, à signer lesdits commodats.

Envoyé en préfecture le 16/02/2024

Reçu en préfecture le 16/02/2024

Publié le 19/02/2024

ID : 050-200056844-20240216-DEL2024_036-DE



Vu l'avis favorable de la commission n°3 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Heure de vote : 21h02		Nombre de votants : 54	
<u>Pour</u> : 54	<u>Contre</u> : 0	<u>Abstention</u> : 0	<u>NPPV</u> : 0

Le Président de Séance,
Benoit ARRIVE

Le Secrétaire de Séance,
Sylvie LAINÉ

PJ : 1

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche
Conseil municipal du 14 février 2024

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :

Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 44

Date de la convocation et de son affichage : 1^{er} février 2024

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt-Quatre, le quatorze février à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 1^{er} février 2024 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit - BERNARD Christian - BRANTONNE Pascal - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie - DUVAL Karine - FAGNEN Sébastien (mandataire DUVAL Karine jusqu'à son arrivée 20h35) - FRANÇOISE Bruno (mandataire TARIN Sandrine à son départ 18h30) - GENTILE Catherine - GRUNEWALD Martine - HAMEL Estelle - HAMON-BARBÉ Françoise (arrivée 17h54) - HÉBERT Karine - HÉRY Sophie - HULIN Bertrand - HUREL Karine - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - LAINÉ Sylvie - LEFAIX-VÉRON Odile - LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François - LELONG Gilles - LEMOIGNE Sophie - LEPOITTEVIN Gilbert - LEQUILBEC Frédéric - MARGUERITTE Camille - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - MORIN Lucie (mandataire PERRIER Didier à son départ 20h00) - PECORARO Yvonne - PERRIER Didier - PLAINEAU Nadège - RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SIMONIN Philippe - SOURISSE Claudine - TARIN Sandrine - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel.

ABSENTS EXCUSÉS

BERHAULT Bernard a donné procuration à ROUELLÉ Maurice
BOUSSELMAME Nouredine a donné procuration à GRUNEWALD Martine
HÉBERT Dominique a donné procuration à SOURISSE Claudine
LAGALLARDE Quentin a donné procuration à LAINÉ Sylvie
LE POITTEVIN Lydie a donné procuration à MARTIN Patrice
MAGHE Jean-Michel a donné procuration à HAMON-BARBÉ Françoise
MARGUERITTE David a donné procuration à LEQUILBEC Frédéric
PIC Anna a donné procuration à ARRIVÉ Benoit
Déport de RONSIN Chantal pour la question 38
SAGET Eddy a donné procuration à BROQUAIRE Guy
VIVIER Nicolas a donné procuration à PECORARO Yvonne

ABSENTE

ISOIRD Valérie

Mme LAINÉ Sylvie conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 - CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification



